

Siciliens et Maltais en Tunisie aux XIX^e et XX^e siècles Le cas de la ville de Sousse

Jerfel Kamel

► To cite this version:

Jerfel Kamel. Siciliens et Maltais en Tunisie aux XIX^e et XX^e siècles Le cas de la ville de Sousse. MAWARID, Revue de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, 2013. <halshs-01559672>

HAL Id: halshs-01559672

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01559672>

Submitted on 10 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Ce texte publié dans *Mawarid*, n° 18, 2013, pp. 159-191.

**Siciliens et Maltais en Tunisie aux XIX^e et XX^e siècles
Le cas de la ville de Sousse¹**

Kamel JERFEL
Université de Sousse

Les pays du Maghreb ont, de tout temps, constitué une zone d'attraction de populations migrantes en provenance du Nord de la Méditerranée. À l'époque moderne, Andalous, Livournais, Turcs s'y étaient installés sur plusieurs générations. Au cours du XIX^e siècle, et en particulier après l'instauration du Protectorat français en Tunisie (1883), Maltais, Italiens, Espagnols et Français vinrent progressivement renforcer ces premiers peuplements allogènes. Dans chaque ville où ils s'établirent, ils formaient un groupe d'Européens ou de chrétiens distincts de la société locale, mais perçus aujourd'hui encore comme homogène. L'objet de cette étude est de comparer, à partir de l'exemple de Sousse, ville littorale du Sahel tunisien, deux types d'immigration européenne, l'une sicilienne, l'autre maltaise. Ce faisant, nous nous sommes interrogés sur l'apport spécifique, dans une capitale régionale, des populations immigrées, d'un triple point de vue démographique, économique et culturel.

L'établissement de Maltais et de Siciliens en Tunisie remonte au premier tiers du XIX^e siècle. R. Vadala (1911, 74), auteur d'une étude sur l'émigration maltaise, affirme que les Maltais seraient en Tunisie, plus que dans tout autre pays africain, les premiers "colons" européens. Selon J. Ganiage (1968, 141), ils auraient été les premiers à immigrer et ils auraient frayé la voie à l'immigration italienne. L'occupation de Malte par Napoléon Bonaparte en 1798, puis par les Anglais en 1814, avait entraîné l'arrêt de la course maltaise dirigée contre les pays du Maghreb. Sans doute, l'immigration maltaise qui commence dès 1815, s'explique, en premier lieu, par le chômage et la misère qui régnaient à Malte au début du XIX^e siècle. En effet, l'archipel souffrait de la pauvreté des sols, de l'absence de richesse minière, de la rareté des ressources en eau et de l'érosion des terres cultivables. Ces conditions défavorables à l'agriculture étaient aggravées par le

¹ Cet article est une version remaniée et actualisée d'une communication présentée au colloque : *Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires – mobilités et réseaux*, tenu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse en novembre 2002 et organisé par ladite Faculté et l'Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain.

quasi-monopole de la propriété terrienne par l'État, les congrégations religieuses et les familles nobles. Ceux, parmi les paysans, qui ne se résignaient pas à travailler comme fermiers ou métayers, tentaient leur chance ailleurs. Selon E. Fallot (1896, 9), l'impossibilité d'accéder à la propriété aurait constitué le principal mobile d'émigration. En outre, au cours du XIX^e siècle, Malte connut une forte croissance démographique, estimée à 60 % entre 1829 et 1901, tandis que la densité de la population s'élevait à 760 hab./km² en 1881 ¹.

La régression du commerce maltais fut un autre facteur d'émigration. Malte était devenue une base militaire britannique et un comptoir commercial jouant le rôle d'entrepôt et d'intermédiaire entre l'Afrique septentrionale et l'Europe. Comme le port de La Goulette était alors un passage obligé, un certain nombre de Maltais s'y arrêtaient avant de se diriger vers d'autres villes littorales : Tunis, Sousse, Sfax et Porto-Farina (R. Vadala, 1911, 73). Mais cette période de prospérité s'acheva après l'occupation, par la France, de l'Algérie puis de la Tunisie et les Maltais perdirent le bénéfice de leur situation au profit d'autres négociants européens (E. Fallot, 1896, 10-11). En résumé, l'émigration maltaise qui commença avec l'abolition de la course (à la suite des campagnes militaires menées depuis 1815 par les puissances européennes contre Alger, Tunis et Tripoli ²), s'orienta, en priorité, vers les colonies françaises d'Afrique du Nord. Durant cette première période, il se serait agi d'une émigration individuelle et spontanée (R. Vadala, 1911, 102).

Le grand exode des Italiens vers la Tunisie fut plus tardif. Il eut lieu entre 1870 et le début du XX^e siècle. Ce fut une immigration massive, continue et entraînée en Tunisie par un réseau parental et local ³ qui s'organisait en chaîne autour des premiers arrivés. Les Italiens déjà installés fonctionnaient collectivement comme une bourse du travail (L. Adda, 2004, 139). D'ailleurs, en examinant les statistiques de l'émigration italienne en Tunisie, « on constate une exacte correspondance entre le volume migratoire et la demande de main-d'œuvre sur

¹ Cette surpopulation qui dépasse les potentialités économiques, inquiète les autorités britanniques. Le 12 novembre 1903, lors de l'inauguration d'une nouvelle session parlementaire, le gouverneur de Malte termine son discours par ces propos : « La rapide augmentation de la population deviendra une cause de considérable inquiétude dans un avenir prochain. Ces îles ont une densité plus forte qu'aucune partie du globe et si de nouvelles mesures relatives à la surpopulation ne sont pas découvertes et mises en pratique, l'accroissement deviendra une sérieuse difficulté » (R. Vadala, 1911, 40). Ce discours en dit long sur la situation qui prévaut, à l'aube du XX^e siècle, à Malte.

² Citons la campagne militaire anglaise de 1816, dirigée par Lord Exmouth, et la campagne franco-anglaise de septembre 1819.

³ En Algérie et en Tunisie, à l'époque coloniale, existaient des réseaux d'émigration très divers : réseaux familiaux, filières développées par des « comités d'émigration » privés et des réseaux mis en place par l'État pour peupler ses colonies. Cf. J.-J. Jordi, 2007, 587.

place »¹. Les voies de cette émigration étaient multiples et compliquées. Un très fort pourcentage d'émigrés arrivait par des voies peu contrôlables, car les passages par bateau de la Péninsule vers la régence de Tunis étaient trop chers pour des candidats à l'émigration le plus démunis. Cependant, beaucoup des passages étaient réalisés par des voies non régulières : embarquement de famille entière sur des bateaux de pêche ou, gratuitement, sur des navires de ligne régulière, en échange de travaux à faire à bord. La clandestinité et les voies indirectes étaient la règle en cas d'émigration politique ou pour le cas des familles accompagnées par des jeunes fuyants la conscription. (R. Rainero, 1996, 146-147). La Sicile qui en constituait le principal foyer, fournit la presque totalité des immigrants de langue italienne. Cette île proche des rivages tunisiens était restée en marge du mouvement d'industrialisation du Nord de la Péninsule. Elle souffrait de problèmes économiques et sociaux qui provoquaient une « surpopulation ». Entre 1881 et 1901, la population sicilienne enregistra une augmentation de 600 000 habitants, soit l'équivalent d'un accroissement de 30 000 individus par an. Dans le même temps, la densité de la population passa de 103 à 140 hab./km². La Sicile, pays essentiellement agricole doté d'une structure foncière latifundiaire², ne pouvait donc retenir sur son sol cet excédent naturel ; quant à l'exploitation des mines de soufre, elle n'employait qu'un nombre limité d'ouvriers (G. Loth, 1905, 12). Outre l'absentéisme des propriétaires terriens, l'inégale répartition des terres, la misère et l'insécurité avaient fait naître un sentiment de haine et un esprit de révolte chez les paysans pauvres. Le brigandage et le banditisme étaient autant de formes de protestation collective. Toutefois, au fur et à mesure que se développèrent les moyens de communications et que se généralisa l'usage de la navigation à vapeur, le brigandage régressa et perdit son caractère de protestation contre les injustices sociales : « la grande masse des déshérités préféra s'expatrier, » et « l'émigration libre remplaça la révolte à main armée »³.

¹ Tomasso Carletti, 1903, « La Tunisia e l'emigrazione italiana », publiée dans *Emigrazione e colonie*, cité par L. Adda, (2004, 139).

² L'augmentation continue du nombre d'habitants, le regroupement de la population dans un petit nombre de centres urbains, la mauvaise répartition de ces centres, trop rapprochés dans certaines régions, trop espacés dans d'autres, caractérise l'évolution démographique de toute l'Italie méridionale, et se répercute sur les structures de la propriété favorisant la persistance de la grande propriété latifundiaire (G. Loth, 1905, 14). Dans les provinces de Palerme, Trapani, Agrigente en particulier, la propriété latifundiaire de plus de 2 000 hectares domine ; et dans la province de Syracuse, le territoire de Neato a une superficie de 54 000 hectares dont les deux tiers appartiennent à vingt-trois propriétaires seulement (Combes de Lestrade, 1894, 24-25). Il est à remarquer que ces propriétaires sont des seigneurs absentéistes habitant à Naples, Palerme, voire Paris ou Genève.

³ Elisée Reclus, *Nouvelle géographie universelle*, 1883, t. 1, 510, cité par G. Loth (1905, 16).

Les grandes migrations sicilienne et maltaise du XIX^e siècle en direction soit du Nouveau Monde, soit de l'Algérie et de la Tunisie eurent ainsi des causes économiques et sociales communes. Cependant, d'autres facteurs, plus conjoncturels, favorisèrent cette émigration vers les côtes tunisiennes : en premier lieu, l'élargissement du régime des capitulations et le rétablissement du commerce européen dans des conditions plus favorables, après l'abolition de la course en 1816 (M. Chérif, 1970, 723) ; en second lieu, l'occupation française de l'Algérie (1830), ainsi que l'adoption d'un programme de réformes institutionnelles sous les règnes d'Ahmed Bey (1837-1855) et de ses successeurs jusqu'en 1881, date de l'occupation militaire du pays par la France. Ahmad Bey, en particulier, avait recruté en Italie des enseignants, des médecins et des cadres techniques nécessaires à la mise sur pied d'une armée moderne et d'une école militaire, tout en tolérant l'établissement, dans la régence de Tunis, de réfugiés politiques italiens. Son successeur, M'hammad Bey (1855-1859), prolongea ces réformes en proclamant, en septembre 1857, le Pacte fondamental qui stipulait le respect de la liberté civile de ses sujets, la liberté de culte, la liberté du commerce, l'égalité devant l'impôt, le droit pour les étrangers d'exercer librement leur profession et la reconnaissance aux étrangers du droit de posséder des propriétés immobilières (A. Ibn Abî Dhiâf, 1990, t. 6, 269-273). Après la proclamation de la Constitution tunisienne (1861) sous le règne de Sadok Bey (1859-1882), le statut juridique des Européens de la régence, antérieurement défini par les capitulations ottomanes, fut défini par des traités bilatéraux (en 1863 pour les Anglo-Maltaïes, en 1868 pour les Italiens et en 1871 pour les Français) qui leur accordaient effectivement le droit de propriété, la liberté de culte, la liberté d'exercer toutes les professions. Tout en restant administrés par leurs consuls respectifs, ils bénéficiaient de l'égalité devant la loi au même titre que les sujets tunisiens du Bey.

De fait, cette conjoncture de réformes beylicales provoqua l'arrivée, par contingents entiers, d'immigrés maltais et siciliens qui vinrent grossir le premier noyau de peuplement européen dans la régence de Tunis¹. C'est ainsi que cette migration de travail se transforme en migration de peuplement sans réelle volonté de la part des autorités (J.-J. Jordi, 2007, 587). En 1856, les Maltaïes représentaient la colonie européenne la plus nombreuse de la régence, soit entre 6 000 et 7 000 âmes. Les Italiens, en majorité Siciliens, ne comptaient vraisemblablement pas plus de 4 000 personnes. Mais à partir de 1860, et après la proclamation du royaume d'Italie, on vit s'établir un courant continu d'immigration à partir de Trapani, Favignana, Marsala, Pantelleria, ou encore Carloforte en Sardaigne, dont les ressortissants fournirent alors l'essentiel des nouveaux venus (J. Ganiage, 1955, 389). En 1870, la colonie italienne de la régence, estimée à 8 000

¹ Sur l'impact des réformes beylicales sur les migrations européennes et la transformation des comptoirs marchands en colonies de peuplement, notamment française, cf. A.-M. Planel, 2000.

personnes, est devenue la première communauté européenne. Les éléments siciliens en représentaient près des trois quarts.

Dans une première partie, nous mesurerons l'impact de ces deux dynamiques migratoires, venant du Sud de l'Europe, sur la transformation des minorités européennes vivant à Sousse avant et après l'instauration du protectorat français en 1883. Nous essayerons, dans les deuxième et troisième parties, d'évaluer l'apport économique et culturel des Maltais et des Siciliens à la société coloniale de Sousse, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.

1. La formation d'une colonie ¹ de peuplement européen dans une capitale régionale

D'après les dénombrements des chrétiens effectués par le vicariat apostolique de Tunis, nous savons qu'environ 74 % des Européens vivaient dans la capitale tunisienne en 1870 et que les autres se trouvaient dans les principales villes-ports de la régence (La Goulette, Sfax, Sousse, Monastir, Mahdia et Bizerte), ainsi que dans l'île de Jerba (tab. 1).

Tableau n° 1. Répartition des Européens dans les villes de la régence de Tunis en 1870

Villes	Effectifs des Européens
Tunis	11 000
La Goulette	1 000
Sousse	640
Monastir	165
Mehdia	150
île de Jerba	300
Bizerte	130
Porto-Farina	99
Soliman	34
Nabeul	70
Hammamet	24
Kelibia	30
Ras-Djebel	15
Tebourba	8
Sfax	720
Régions diverses	200
Total	14 585

Source : d'après G. Loth, 1905, 74.

¹ « Colonie » mot utilisé dans l'acceptation : « groupement des étrangers originaires d'un même lieu (pays, province, ville) et qui en habitent un autre » (Petit Robert, 2001, 456).

Sousse était l'une des principales villes de la côte orientale du pays, au XIX^e siècle. Malgré la médiocrité de son port, la ville était le principal marché des huiles de Tunisie et s'affirmait comme une capitale régionale dont l'influence se faisait sentir dans le Sahel aussi bien que dans les steppes de l'intérieur (J. Ganiage, 1968, 142). Ses activités portuaires et, surtout, sa spécialisation dans l'exportation de l'huile d'olive, attiraient de nombreux européens de souche méditerranéenne dont le nombre était passé de 250 à 640 résidents entre 1834 et 1870, pour atteindre 700 personnes en 1881¹. D'après Jean Ganiage (1968, 143), cette population européenne était composée de Maltais sujets britanniques, d'Italiens qui ne formaient pas encore un groupe homogène et qui étaient partagés en Siciliens, Napolitains, Génois et Toscans, d'une cinquantaine des Français (Corses, négociants marseillais et Italiens naturalisés ou protégés) et d'une famille italienne passée sous la protection de l'Autriche².

Tous ces Européens, chrétiens ou juifs, étaient logés dans la partie basse de la médina de Sousse. Ils vivaient regroupés dans l'ancien quartier franc situé au nord-est de l'enceinte fortifiée, avoisinant Bab al-Bhar (la porte de la Mer) entre Ksar Ribat et la Grande-mosquée (J. Ganiage, 1968, 142). Cette population à majorité catholique avait fondé une simple église, érigée en paroisse dès 1836 ; puis, en 1843, une école avait été ouverte par la congrégation des sœurs Saint-Joseph de l'Apparition (V. Guérin, 1862, 102 ; F. Arnoulet, 1954, 149). D'après un dépouillement des registres des baptêmes conservés à l'église Saint-Félix de Sousse³, les Maltais restèrent l'élément dominant, formant près des trois quarts des Européens de la ville. Ils tinrent notamment le premier rang par rapport au nombre d'enfants baptisés : plus de 80 % entre 1836 et 1850 et 68 % entre 1851 et 1883. Au second rang, venaient les Italiens, représentés, durant la période 1836-1850, par sept familles siciliennes, cinq familles napolitaines, deux familles génoises et deux autres sardes. Toutefois, la proportion des baptisés italiens par rapport à l'ensemble des Européens progressa plus rapidement que celle des Maltais, passant de 8 % (1836-1850) à 23,2 % (1851-1883). La colonie de peuplement européen de Sousse fut alors considérée comme l'une des plus importantes du pays, après celle de Tunis et de Sfax.-Notons que l'élément maltais dominait dans le Sahel, tandis que les Italiens formaient la très grande majorité de la population européenne de La Goulette.

¹ Les estimations de la population de Sousse, presque pour les mêmes dates, avancées par les contemporains, concordent généralement entre elles. En 1842, Pellissier de Reynaud (1980, 81) accordait 7 000 habitants à la ville. Vingt ans plus tard, Victor Guérin (1862, 104) avançait le chiffre de 7 600, y compris 600 chrétiens. Jean Ganiage (1968, 129) évalue la population de Sousse à 8 000 habitants, à la veille de l'occupation française.

² C'était la famille Bogo.

³ Registres paroissiaux de l'église Saint-Félix de Sousse, registres de baptême de 1836 à 1884.

Cependant, les modifications, introduites par les autorités du Protectorat après 1883, relatives aux textes juridiques régissant le statut et les affaires des Européens de Tunisie, accrurent profondément le poids démographique et économique des différentes communautés européennes représentées dans le pays, ainsi que leurs activités économiques respectives. L'abolition du régime des capitulations et la réorganisation administrative, les réformes des finances et de la justice, outre l'exécution d'un vaste programme de travaux publics, constituèrent autant de facteurs du développement des colonies maltaise et italienne (G. Loth, 1905, 63). Les recensements effectués par les autorités françaises, entre 1881 et 1936, montrent un accroissement spectaculaire de la population européenne qui devait se multiplier par douze en un demi-siècle. En 1936, les étrangers représenteront 8,17 % de l'ensemble de la population vivant en Tunisie (tab. 2). Cet accroissement démographique s'explique autant par l'exode massif des Italiens vers la Tunisie que par l'arrivée des employés et fonctionnaires français venant de France ou d'Algérie.

Tableau n° 2. La population européenne de Tunisie de 1881 à 1946

Date du recensement	Population européenne de la régence de Tunis	% par rapport à l'ensemble de la population tunisienne	population européenne de Sousse
1881	18 914	1,25	700
1886	29 263	—	—
1891	42 695	—	—
1896	82 028	—	—
1901	111 101	—	—
1906	128 895	—	5 241
1911	148 476	7,6	6 312
1921	156 115	7,45	6 566
1926	173 281	8	6 856
1931	195 293	8,1	8 354
1936	213 205	8,17	8 645
1946	239 549	7,41	-

Source : Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, *Dénombrement de la population française en 1886, 1891, 1896 et 1901* ; *id*, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie en 1906 et 1911* ; Direction générale de l'Intérieur, *Dénombrement de la population civile européenne et indigène en 1921, 1926, 1931, 1936* ; *Annuaire statistique de la Tunisie*, année 1947.

Le même phénomène s'observe à Sousse qui vit sa population européenne multipliée par douze entre 1881 et 1936. D'après le premier recensement officiel de 1906, alors que le nombre de Maltais de Sousse ne représentait plus que 16,7 % de la colonie européenne, les Italiens vinrent en tête, formant environ 54 % de la population européenne de la ville. Néanmoins, le nombre de Maltais augmenta de 35 % en quinze ans (874 personnes en 1906 et 1 187 en 1921) (tab. 3). Cette augmentation moins importante que celle des Italiens reflète, d'une part, le tarissement du courant migratoire en provenance de Malte, en dépit des préférences formulées par les autorités du Protectorat.

Dès 1881 en effet, ces dernières ont encouragé l'immigration des Maltais en Tunisie. Dans un rapport adressé le 8 mai 1882 au ministère des Affaires étrangères, le gérant du consulat de France à Malte décrivait ainsi l'intérêt porté par la colonisation française à l'immigration maltaise :

Le véritable lieu d'émigration pour les Maltais, c'est la Tunisie où ils sont déjà nombreux [...]. On peut espérer voir les Maltais y aborder toujours en plus grand nombre. Ce sont des ouvriers, des artisans, des laborieux dont le besoin est si grand dans toutes ces contrées du Nord de l'Afrique. Laborieux, sobre, économe, le Maltais joint à ces qualités essentielles que personne ne lui conteste, l'avantage d'être naturellement acclimaté. Il est donc évidemment de l'intérêt de nos possessions africaines de ne pas perdre cet élément de prospérité.¹

Tableau n° 3. La population maltaise de Tunisie
d'après les recensements de population (1906-1936)

Date du recensement	Nombre de Maltais en Tunisie	Nombre de Maltais à Sousse	Taux de Maltais de l'ensemble des Maltais de Tunisie	Nombre d'Européens à Sousse	Taux de Maltais dans l'ensemble des Européens de Sousse
1906	10 330	874	8,5	5 241	16,7
1911	11 300	976	8,6	6 312	15,5
1921	13 520	1 187	8,8	6 566	18,0
1926	8 396	563	6,7	6 856	8,2
1931	8 643	429	5,0	9 354	5,1
1936	7 279	298	4,1	8 654	3,4

Source : Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie* en 1906 et 1911 ;

¹Archives du ministère des Affaires étrangères (Quai d'Orsay, Paris), série n° 11, dossier n° 1, bobine n° 524, (ISHMN, Tunis), f° 269 à 273.

Direction générale de l'Intérieur, *Dénombrement de la population civile européenne et indigène* en 1921, 1926, 1931, 1936.

D'autre part, l'application du décret de naturalisation de novembre 1921 et celle de la loi de naturalisation de décembre 1923 entraînèrent, de fait, une chute des effectifs de Maltais, en particulier à Sousse. Ainsi, leur proportion au sein de la population européenne de la ville passa de 18 % en 1921 à 3,4 % en 1936, les trois quarts ayant été naturalisés Français.

Outre sa chute en effectif, la colonie maltaise se trouva scindée en deux groupes : d'une part, les Anglo-maltais, ceux qui ont gardé leur nationalité d'origine et sont minoritaires ; d'autre part, les Franco-maltais, ceux qui sont francisés d'office à la deuxième génération et qui sont majoritaires (K. Jerfel, 2001, 331). Avec le temps, ces derniers se trouvèrent mieux placés que les Anglo-maltais pour bénéficier des avantages de la nationalité française (A. Majri, 1988, 112-113). Rappelons cependant que la question de naturalisation des Maltais avait provoqué une vive réaction au sein de la colonie maltaise. Des rapports de police font état de l'existence d'un courant d'opposition au décret de naturalisation de novembre 1921. Il regroupait des notables anglo-maltais de Tunis tels que le médecin-chirurgien Zamit, l'avocat Mifsud et le président de la Chambre de commerce anglaise Bussutil. Ces derniers organisèrent une campagne de protestations contre ce décret et trouvèrent le soutien du consulat britannique ¹. La crainte que leurs nouveau-nés pussent perdre leur nationalité d'origine poussa certains Maltais à envoyer leur femme accoucher à La Valette (J. Bessis, 2006, 266). Cependant, ce refus de la naturalisation française ne doit pas être étendu à toute la colonie. Deux mois avant la promulgation du décret de novembre 1921, un groupe de Maltais de Sousse adressa une lettre au contrôleur civil pour lui solliciter l'octroi de la nationalité française ².

Le refus de la nationalité française s'explique, sans doute, d'un point de vue religieux : les Maltais, en général catholiques très pieux, méprisaient toute forme de conversion, en l'occurrence un changement de nationalité. Certains d'entre eux considéraient même leur francisation comme un danger d'autant plus menaçant qu'elle aurait entraîné la diffusion d'idées laïques au sein de la population maltaise. Leur refus serait donc aussi d'ordre identitaire et communautaire. S'opposer à la naturalisation des Maltais était une façon de sauvegarder une identité et d'arrêter la désagrégation de la colonie maltaise en Tunisie (C. Sammut, 1973, 430).

La colonie italienne résista également à la politique de naturalisation, en dépit du fait qu'elle profitait largement de la présence française (tab. 4). Avec

¹ Archives nationales de Tunisie, série « Mouvement national », carton n° 7, dossier n° 1, « Les Anglo-maltais, 1920-1923 ».

² Ministère des Affaires étrangères, Paris, série « Tunisie (1917-1940) », carton n° 176, dossier n° 1, fol. 20 (microfilms ISMN, Tunis).

l'établissement du protectorat, l'immigration des Siciliens s'était développée à un rythme très rapide en raison des difficultés économiques engendrées par la crise de la viticulture et de l'agrumiculture sicilienne (G. Loth, 1905, 45-49).

Tableau n° 4. Évolution de la population italienne de Tunisie
d'après les recensements de population (1906-1936)

Date du recensement	Nombre d'Italiens en Tunisie	Nombre d'Italiens à Sousse	Taux d'Italiens de l'ensemble des Italiens de Tunisie	Nombre d'Européens à Sousse	Taux d'Italiens de l'ensemble des Européens de Sousse
1906	81 156	2 823	3,5	5 241	53,9
1911	88 082	3 205	3,6	6 312	50,8
1921	84 799	2 887	3,4	6 566	44,0
1926	89 216	2 437	2,7	6 856	35,5
1931	91 178	2 607	2,8	8 354	31,2
1936	94 289	2 882	3,0	8 645	33,3

Source : - Direction générale de l'Agriculture, du Commerce et de la Colonisation, *Dénombrement de la population européenne civile en Tunisie* en 1906 et 1911 ; Direction générale de l'Intérieur, *Dénombrement de la population civile européenne et indigène* en 1921, 1926, 1931, 1936.

En outre, la politique de grands travaux du nouveau régime politique nécessitant une main-d'œuvre abondante et adaptée au travail salarié, elle attirait en Tunisie des contingents de travailleurs siciliens. À Sousse, de grands travaux publics et privés, engagés pour agrandir le quartier européen, construire des routes et un nouveau port, encouragèrent des ouvriers siciliens à s'installer dans la ville et à rejoindre la population de pêcheurs vivant dans le quartier de Cappace. Toutefois, cette nouvelle vague d'immigration sicilienne mit les autorités du protectorat en alerte. Dès les années 1890, la presse française de Tunisie parla de la présence italienne en Tunisie en termes de « péril italien » (A. Nouredine, 2001, 86).

D'après les recensements successifs de la population, les Italiens de Sousse devaient conserver leur supériorité numérique jusqu'en 1926. À partir de cette date, les Français virent leurs effectifs remonter au rythme des naturalisations, au détriment des catégories nationales des Italiens et des Maltais. La proportion d'Italiens parmi les Européens chuta de 54 % à 33,3 % entre 1906 et 1936, alors que celle des Français s'éleva de 28 % à 62 % entre ces mêmes dates ¹.

¹ Ministère de l'Intérieur, Tunis, *Dénombrements de la population européenne*, de 1906 et 1936.

Si les Français ont gagné la bataille du nombre devant les Italiens, au début des années 1930, ce n'était pas uniquement grâce à la politique de naturalisation. C'était aussi par la diffusion de la langue française et de l'enseignement moderne, ainsi que par les affinités religieuses et culturelles qui favorisent les rapprochements matrimoniaux. Les mariages avaient également permis de maintenir l'identité communautaire des Européens dans la société tunisienne et de restructurer, en même temps, leurs rapports intercommunautaires.

Avant l'établissement du Protectorat français en Tunisie, Maltais et Siciliens habitaient le même quartier franc, parlaient le même dialecte, fréquentaient la même église et se mariaient presque toujours sur place. Selon J. Ganiage (1968, 146-147), auteur d'une étude démographique sur la population européenne de Sousse, les Italiens se mariaient à des compatriotes en premier lieu, puis à des Maltaises en deuxième lieu. Entre 1850 et 1880, un peu plus des deux cinquièmes des Italiens épousaient des Maltaises, alors que la proportion des Maltais qui se mariaient à des Italiennes représente moins de 11 %. Pendant la période coloniale, les liens matrimoniaux qui unissent les deux communautés s'étaient renforcés. D'après les mariages contractés à la paroisse catholique de Sousse entre 1890 et 1910, les Italiens auraient toujours choisi, en premier lieu, leurs conjointes parmi leurs compatriotes, puis parmi les Maltaises (à peu près de 9,5 % des Italiens choisissaient des Maltaises pour épouse). Du côté maltais, 25 % des mariés choisissaient des Italiennes comme conjointes.

Avant 1881, les unions des Maltais et des Italiens avec les Français étaient rares. Mais, à partir de 1890, ce genre d'union se développa à un rythme galopant. Entre 1890 et 1910, les Français épousaient surtout des compatriotes puis des Italiennes (19 % des Français choisissaient des Italiennes) et des Maltaises (seulement 7 % des Français épousaient des Maltaises) en second lieu, tandis que Maltais et Italiens se mariaient entre eux en premier lieu et épousaient des Françaises en dernier lieu. Rappelons qu'au début de l'ère coloniale, on vit chez les Européens de Sousse de nombreux mariages qui eurent un grand impact sur la restructuration de relations intercommunautaires. Le rapprochement des Maltais avec les Français ne s'explique pas seulement par la propagation de l'enseignement et de la culture française et la politique de naturalisation, mais aussi par les liens matrimoniaux contractés, surtout, entre des notables de la colonie française et les filles du proconsul François Balzan, une personnalité notoire de la colonie anglo-maltaise. François Balzan, proconsul d'Angleterre à Sousse et conseiller municipal, décéda en mai 1910. Ce notable de la colonie anglo-maltaise, connu pour ses idées laïques, fut aussi l'un des fondateurs de la loge maçonnique « Progreso » à Sousse. Pendant l'occupation de la Tunisie, il manifesta un grand attachement à la France : « Au moment de l'occupation de la Tunisie par la France, M. François balzan a rendu des services qui lui ont valu des lettres de remerciements et de

félicitations de la part des généraux commandant les troupes françaises »¹. Il était donc aussi disposé à réaliser un rapprochement entre Maltais et Français, par le biais du mariage de ses quatre filles avec des personnalités de Sousse, représentant l'élite politique, administrative, économique et militaire française. Sa fille aînée épousa Gabriel Robert², vice-président de la municipalité, entre 1888 et 1909, délégué à la Conférence consultative et président de la Chambre mixte de l'agriculture et du commerce du Centre. Sa deuxième fille, Virginia, épousa François Gallini, le chef politique de la colonie française de la ville, durant les deux premières décennies du XX^e siècle³. Les autres épousèrent, à Sousse, deux lieutenants de l'armée française : en 1893, Concetta se maria avec Jean-Olivier Felici ; en 1902, sa sœur cadette, Ilda, épousa Marius Guillemerts⁴.

Les mariages des quatre filles Balzan avec ces notables français constituèrent les prémisses d'un futur rapprochement entre Français et Maltais : à partir des années 1890, on voit une progression du nombre des mariages contractés entre Français, Maltais, et Italiens. Entre 1892 et 1939 et d'après les contrats de mariage célébrés à la municipalité de Sousse, 52,6 % des Français auraient choisi leurs conjointes parmi les Italiennes et les Maltaises (K. Jerfel, 2001, 344).

Ce type de mariages intercommunautaires, bénéfique pour les Français minoritaires, devait favoriser l'éclosion de nouveaux rapports entre les différentes nations européennes. Les Français, devenant un groupe national dominant, n'affirmeront leur prédominance numérique qu'à partir de 1931. À la veille de la Deuxième Guerre mondiale, Italiens et Maltais de Sousse, touchés par la politique de francisation ont perdu leur supériorité numérique, mais ils ont conservé un rôle économique majeur, tout en animant diverses institutions culturelles. En cela, ils participent à l'édification d'une société coloniale originale.

¹ Extraits du procès-verbal du Conseil municipal de Sousse du 1^{er} juin 1910, allocution des conseillers à l'occasion de décès de François Balzan.

² Gabriel Robert décédé à Sousse en février 1909 à l'âge de 52 ans, était un industriel venu de Provence, qui avait accompagné les troupes françaises d'occupation comme interprète.

³ François Gallini, avocat et homme politique né en Corse en 1861, décéda à Tunis en avril 1923. Avocat-défenseur au barreau de Sousse à partir de 1894, il fut vice-président du Conseil municipal de 1906 et jusqu'à sa mort. Constamment élu à la Conférence consultative et au Grand Conseil, il fut également conseiller général de Vico en Corse. Sa carrière politique fut très brillante et le conduisit au Sénat français où il fut élu deux fois en 1920 et en 1921. C f A. Arrouas, 1932, 93 ; *L'Avenir du Centre*, n° 133, du 21 avril 1923.

⁴ Registres d'état civil de la population européenne, registres des mariages célébrés à la municipalité de Sousse entre 1892 et 1939.

2. Les activités professionnelles des Siciliens et des Maltais de Sousse

Après la proclamation de la Constitution tunisienne (1861), de riches italiens et maltais purent acquérir des oliveraies dans les environs de Sousse et créer diverses activités manufacturières : huileries modernes, minoteries à vapeur et fabriques de savon. Certains Maltais et Italiens introduisirent ainsi de nouvelles techniques industrielles, dans cette ville en particulier ¹. En 1873, Gaetano Fedriani, un réfugié politique italien à Tunis et grand négociant de la place, informa le Premier ministre Khair-Eddine de sa décision d'établir un moulin à vapeur pour le pétrissage des olives et la fabrique d'huiles fines à Sousse. Ainsi, il sollicita son appui en le priant de donner au gouverneur de Sousse les dispositions nécessaires afin qu'il n'y eût aucune opposition aux travaux de l'usine ². Pour réaliser son projet, G. Fedriani s'associa à Giacomo Pistoretti, réfugié politique mazzinien vivant à Sousse, et aux Français Beuf et Amédée Gandolphe ; puis il sollicita un financement auprès du Banco Industriali de Gênes. Après la faillite de cette banque, le Français A. Gandolphe put racheter l'entreprise. Cependant, l'initiative de Fedriani incita d'autres négociants en huile, établis à Sousse et à Monastir, à investir dans les grosses huileries modernes (L. Adda, 2004, 59).

Avec l'établissement du protectorat, le rôle d'intermédiaires économiques des Européens de Sousse s'accrût dans de nombreux domaines. Face à l'accroissement de la population européenne, à l'élargissement des activités commerciales et portuaires, ainsi qu'à l'étroitesse du quartier franc, les plus riches des résidents édifièrent, en premier lieu, un nouveau quartier à l'est de l'enceinte fortifiée, sur le front de mer. Toutefois, c'est au nord que la ville nouvelle prit véritablement son essor. Le bastion ou *bordj* qui prolongeait l'enceinte nord-est (Bab al-Bhar) ayant été rasé, on bâtit sur les terrains connus sous le nom de Bhar ez-Zebba (ou « mer des ordures »), et on traça des rues et des avenues régulières (J. Ganiage, 1968, 143). Ce fut la naissance du premier noyau du quartier européen, appelé « quartier de Boujaafar ». Cette première étape d'extension urbaine *extra muros* débuta avant la création de la municipalité en 1884. Elle fut l'œuvre des riches familles maltaises, italiennes et françaises. *L'Avenir de Sousse*, journal local, cite, dans son numéro du 4 février 1895, les noms des personnalités qui ont édifié de belles constructions et « qui n'ont pas craint d'employer leur capitaux pour changer l'infect emplacement occupé par des baraques plus infectés encore en un joli quartier européen ». Tout en faisant l'éloge de ces personnalités, le journal parle également des « belles constructions » de MM Luce, Spiteri, Caravita, Francois Scordino, Vella, Cordina et Jacquemart ³.

¹ D'autres éléments maltais et siciliens s'adonnaient, de leur côté, à la contrebande.

² Archives nationales de Tunisie, Série historique, carton n° 78, dossier n° 921, document n° 3, lettre du 21 décembre 1873.

³ *L'Avenir de Sousse*, n° 322 du 4 février 1895.

Au-delà du quartier de Boujaafar, l'accroissement des effectifs italiens, durant la première décennie du protectorat, donna naissance à deux quartiers typiquement siciliens, par leur appellation et par leurs habitants : « Capacce Grande » au nord de la ville, et « Capacce Piccolo » au sud, sur la route de Monastir ; l'un et l'autre se développèrent sans plan directeur dans des zones sablonneuses où le terrain était très bon marché (J. Despois, 1955, 499). Le premier quartier abritait une population hétérogène, formées d'artisans, de maçons, d'ouvriers de chemin de fer, de domestiques, mais aussi de prostituées. Dans le second quartier, vivaient exclusivement des pêcheurs (K. Jerfel, 1999, 236). Ces deux quartiers devaient se tailler une réputation de « hauts lieux de bagarres et de rixes sanglantes ». Ils seront souvent présentés, dans la presse française, comme le refuge des criminels et des bandits ¹, et comme un lieu de diffusion des épidémies ².

Pendant cette première phase d'extension urbaine *extra muros*, la participation des Italiens fut très importante, dans la mesure où ils introduisirent leurs méthodes de construction et leur style architectural. Ainsi, on leur doit la plupart des grandes réalisations manufacturières et des lieux de culte construits durant le protectorat. Les routes, les chemins de fer, les ports, les bâtiments d'habitation, les écoles, les hôtels, sont l'œuvre d'architectes ou des journaliers italiens (R. Zaouchi-Razgallah, 1999, 139).

En deuxième lieu, Maltais et Italiens de Sousse surent profiter de la nouvelle législation foncière et des grands travaux d'infrastructures. Les Italiens détenaient plus de la moitié des propriétés foncières, selon le dénombrement des propriétés rurales appartenant à des Européens dans la région de Sousse de novembre 1926 : ces terres étaient essentiellement plantées en oliviers et en amandiers. Les Maltais, de leur côté, n'en auraient possédé que 34 %, selon le même recensement. Mais les Maltais naturalisés Français venaient en tête. Par exemple, des propriétaires « franco-maltais » tels que François Borg, Laurent Massa ou la veuve d'Antoine Borg exploitaient 540,5 hectares de plantations d'oliviers à Kalàa Sghira (K. Jerfel, 2001, 142-143). Par ailleurs, le secteur de la pêche resta le monopole des Italiens tant au niveau de l'emploi qu'à celui des investissements. En 1925, le nombre de pêcheurs siciliens représentait environ les quatre cinquièmes du total des pêcheurs du port de Sousse, soit 105 pêcheurs sur un total de 128. Les seules entreprises actives dans ce secteur étaient des entreprises italiennes : la société

¹ On doit l'appellation « Brigand-ville » pour désigner ces deux quartiers siciliens au journal *Le Progrès du Centre* du 4 août 1899.

² *Le Progrès du Centre* souligne dans son numéro du 6 mai 1897 que l'épidémie de variole qui a sévi parmi la population sicilienne, a fait de nombreuses victimes parmi les enfants en bas âge.

La Pesca créée en 1924, la société La Méditerranée, ou encore l'entreprise Bruno et C^{ie}, toutes deux fondées en 1925 ¹.

Dans toutes les autres activités artisanales et industrielles, les Italiens dominaient également. D'après le registre de commerce conservé au Tribunal de première instance de Sousse, ils auraient possédé 46 % des entreprises immatriculées avant la fin de l'année 1939. Leur prédominance était incontestable dans le secteur des huileries, des semoules, des boissons et dans la fabrication des pâtes alimentaires (en particulier celle des *macaroni* ²). Ces différentes usines dont les principaux propriétaires étaient de riches Livournais et Siciliens, fonctionnaient avec les machines les plus modernes : les procédés modernes qui étaient utilisés donnaient les produits de meilleure qualité, pour l'époque. En parallèle, Les Siciliens issus des milieux populaires s'imposaient, dans la maçonnerie et la menuiserie, en tant qu'ébénistes ou tonneliers, mais aussi en tant que cordonniers ou forgerons ³.

Quant aux activités industrielles des Maltais, elles se manifestaient surtout dans le secteur des briqueteries et de la fabrique des carrelages, et par l'existence de deux grandes entreprises de travaux publics et de construction. Nous avons pu recenser deux briqueteries appartenant à François Balzan et aux frères Mifsud, ainsi qu'une entreprise des travaux publics et de fabrication de carreaux, propriété de Paul Cachia. En revanche, l'élément maltais est absent du secteur des huileries et des industries alimentaires, à l'exception notable de la fabrication de boissons ⁴.

Dans le domaine des activités commerciales et des services, le rôle des Maltais était toutefois aussi important que celui des Italiens. En effet, ils détenaient 17,6 % des entreprises à caractère commercial et de services, immatriculées à Sousse. Ils étaient actifs, en particulier, dans le commerce de l'huile, des céréales, des produits textiles et, surtout, dans le commerce des produits importés, dont les pièces de rechange pour les machines électriques et agricoles. Parmi les grandes maisons maltaises nous pouvons citer celle de Paul Cachia pour le commerce de bois et les fournitures générales du bâtiment créée en 1890, et les quincailleries Muniglia et Xiberras ⁵. Les Maltais de Sousse se distinguaient, en particulier, dans

¹ Tribunal de Première instance de Sousse, archives des tribunaux français, registre de commerce, les entreprises immatriculées à caractère commercial créées avant la fin de l'année 1939.

² Citons, les entreprises de semoule et de fabrication des pâtes de Gramatico, Litrico, Savalli, Sacuta et Massa.

³ Tribunal de première instance de Sousse, archives des tribunaux français, registre de commerce, les entreprises immatriculées à caractère commercial créées avant la fin de l'année 1939.

⁴ Citons l'entreprise de fabrication de boissons et l'entrepôt de bière créée par Spiridion Psaila en 1913.

⁵ Tribunal de première instance de Sousse, archives des tribunaux français, registre de commerce, les entreprises immatriculées à caractère commercial créées avant la fin de l'année 1939.

le secteur des réparations mécaniques et automobiles, dans ceux des assurances et de la représentation commerciale. Parmi ces entreprises, La Préservatrice était une société d'assurance créée par Louis Caruana qui gérait, en plus, deux agences dont le siège social était à Paris. D'autres exemples viennent illustrer les caractéristiques de l'activité maltaise de Sousse : la Société de transport en commun des voyageurs (STTAS), créée en 1919 et gérée par Olivier Caruana ¹ ; la pharmacie-droguerie créée par le docteur Hector Diacono en 1911 ; la librairie-papeterie Phénix gérée par Carmel Diacono ², etc.

Dans les mêmes secteurs d'activité, les Italiens possédaient 42,1 % du total des entreprises de travaux publics, d'architecture et de maçonnerie et détenaient la moitié des hôtels, un grand nombre de cafés, restaurants, bars, ainsi que des garages de réparation automobile. De plus, quelques riches Italiens juifs monopolisent le commerce de transit, la représentation commerciale, le courtage et le commerce de l'huile (K. Jerfel, 1999, 238).

Par cette participation importante dans les différentes activités économiques de la ville, ouvriers et entrepreneurs italiens et maltais contribuèrent largement à implanter une économie moderne, dépendante des marchés européens, et au développement d'un capitalisme de type colonial. L'apport économique italien, comme celui des Français, se caractérise par l'introduction de nouvelles industries et de nouveaux procédés techniques tels que le moteur à vapeur, le moteur électrique et la presse hydraulique en acier pour les huileries. Cet apport économique s'est traduit également par l'introduction, dans la société tunisienne, d'un nouveau vocabulaire et de nouvelles appellations dans le domaine de la maçonnerie et de la pêche.

3. L'apport culturel des Italiens et des Maltais de Sousse sous le protectorat français

L'investissement des Italiens et des Maltais dans les domaines scolaire, associatif et journalistique, afin de renforcer le lien national à l'intérieur de chaque groupe et de sauvegarder son identité, était très inégal entre les deux communautés³. Si les

¹ Olivier Caruana est un Maltais naturalisé Français, né à Gabès en 1890. Conseiller municipal à Sousse, président de la Chambre mixte du Centre en 1934, délégué au Grand Conseil et membre de la 4^e Région, promoteur et directeur de la STTAS.

² Tribunal de Première instance de Sousse, archives des tribunaux français, registre de commerce, les entreprises immatriculées à caractère commercial créées avant la fin de l'année 1939.

³ Dans ce contexte, le mot « communauté » est non seulement utilisé pour désigner un groupe social dont les membres vivent ensemble ou ont des biens et des intérêts communs, mais aussi pour faire référence à la communauté nationale comme « groupe

conventions franco-italiennes ¹ de 1896 permirent aux Italiens de Tunisie de se doter d'institutions de tous ordres au point de faire un « État » italien au sein de l'État tunisien (A. Salmieri, 2006, 274), les Maltais, sujets britanniques, ne jouissaient que du statut d'étranger.

Dès 1882, par l'intermédiaire de sa représentation consulaire en Tunisie, le gouvernement italien créa la première école italienne à Sousse ² (V. Guérin, 1890, 134). En 1905, les Italiens de la ville disposaient de trois établissements scolaires : une école pour les garçons, une autre pour les filles et un jardin d'enfants ; le nombre des inscrits dans ces établissements s'élevait à 413 garçons et filles (K. Jerfel, 2001, 176-180). Par contre, les Maltais, sujets britanniques n'ayant pas le droit de fonder des institutions à caractère public, envoyaient leurs enfants dans les écoles françaises. Or, dès 1906, les enfants maltais formaient 27 % de la population scolaire européenne de Sousse.

En dépit de cette concurrence dans le domaine scolaire, l'apport des Italiens dans le domaine associatif fut considérable. À Sousse, ils avaient fondé la première loge maçonnique, dès le milieu du XIX^e siècle ³. Après la signature, en 1896, de la convention franco-italienne, et avec l'aide de leur vice-consulat, ils s'étaient dotés de plusieurs sociétés et associations de nature mutualiste, sportive et d'anciens

humain solidaire qui partage une histoire, une culture ou des habitudes communes » (Le grand Larousse de la langue française, 1989, t. 2, 816).

¹ Le 17 août 1895, le gouvernement français, agissant au nom du bey de Tunis, avait dénoncé le traité italo-tunisien de 1868 qui venait à échéance le 8 septembre 1896. Le 28 septembre 1896, les gouvernements français et italien parvinrent à signer trois conventions (convention de commerce et de navigation, convention consulaire et d'établissement, convention d'extradition) qui furent promulguées par décrets beylicaux le 1^{er} février 1897. Ces conventions confirmaient l'essentiel des prérogatives que les Italiens tenaient des Capitulations. En matière de nationalité, ils conservaient leur nationalité en Tunisie ; ils maintenaient le *statu quo* pour leurs écoles ouvertes en Tunisie et pour leur hôpital à Tunis ; l'égalité civile leur permettait de figurer, au même titre que les autres Européens, comme assesseurs dans les jurys criminels et d'exercer la profession d'avocat, en matière judiciaire. Elle leur permettait également d'exercer « toutes sortes d'art, de profession et d'industrie » et de pêcher librement dans les eaux tunisiennes. Cf. Ch.-A. Julien, 1939.

² Rappelons qu'en 1831, Pietro Pompeo Sulema, un exilé italien, fonda à Tunis le premier établissement scolaire italien basé sur des principes modernes. Dès 1841, Sulema s'était associé à un prêtre français, l'abbé François Bourgade qui ouvrit le collège Saint-Louis de Tunis. La congrégation française des sœurs Saint-Joseph de l'Apparition (dont l'abbé Bourgade était l'aumônier) ouvrit une école primaire à Sousse (après celle de Tunis) en avril 1843, où des élèves chrétiens, juifs et musulmans recevaient un enseignement en langues italienne et française. Cf. F. Arnoulet, 1954, 148-150 ; P. Soumille, 1975, 44 ; R. Zaouchi-Razgallah, 1999, 143 ; A.-M. Planel, 2000.

³ Archives Nationales de Tunisie, Série historique, Correspondances caïdales du Sahel, carton n° 36, dossier n° 424, document n° 44 224.

combattants, calquées sur celles de la société métropolitaine (H. Belaïd, 2002, 95). Parmi ces sociétés, particulièrement actives durant les années 1920 et 1930, nous retiendrons la Société des dames de charité italienne, la société Patronato Scolastico, la section locale de la Croce Verde, l'association sportive La Savoia (bien connue dans les milieux du football) et la section locale de la Dante Alighieri ¹.

Sur le plan associatif, en deuxième lieu, les Maltais furent nettement moins actifs, puisqu'ils ne purent fonder qu'une seule société de bienfaisance et une autre sportive, connue sous le nom de Red Star. Cependant, l'élite maltaise francisée participa activement aux diverses manifestations organisées par les sociétés françaises. En particulier, François Balzan qui fut, nous l'avons vu, l'un des fondateurs de la loge maçonnique « Progreso », créée à Sousse en 1909. Par ailleurs, les ouvriers et employés maltais contribuèrent, à côté des Italiens, à la formation de structures syndicales dans les années 1930 ². En 1936, c'est un Maltais, Sauveur Caruana, qui est le secrétaire du syndicat des employés de commerce (K. Jerfel, 2001, 232). À Sousse, les syndicats du bâtiment, des chemins de fer ou autres ont été fondés par des ouvriers italiens. En février 1926, un rapport de police adressé au contrôleur civil de Sousse signale que les bureaux du syndicat des cheminots et des bâtiments sont dominés par les syndicalistes italiens ³. Parmi les syndicalistes italiens des années 1920, on peut citer le cas d'Enrico Costa, considéré par J. Bessis (1985, 58) comme une figure éminente du militantisme syndical italien à Sousse. Né à Mahdia en 1900 dans une famille livournaise, Enrico Costa fit ses études primaires à Mahdia puis à Sousse, il entra ensuite comme employé à la Compagnie de chemin de fer Bône-Guelma. En 1920, il fut élu secrétaire du syndicat des cheminots de Sousse (UDCGT) et secrétaire de la section socialiste et adhéra en 1921 à la Section française de l'Internationale communiste (SFIC). D'après les rapports de renseignements de la période, Costa était perçu comme un fervent militant syndical : dès 1919, il participait, énergiquement, au mouvement de création des syndicats ouvriers à Sousse et aux manifestations ouvrières. Au début de cette même année, il organisa une grève pour les ouvriers minotiers. En 1922, Costa fut arrêté pour « complot communiste » et fut expulsé vers la Sicile ⁴. Cependant, la progression de la propagande fasciste au sein de la classe ouvrière italienne se répercuta sur le mouvement syndical italien en Tunisie qui tendit à perdre du terrain au profit des organisations syndicales tunisiennes et françaises. Les ouvriers italiens sollicités

¹ *Unione* du 13 juin 1934, p. 5, « Le nostre associazioni ».

² Dans le domaine syndical, ce sont les ouvriers italiens et les employés français qui ont mis en place les premières structures syndicales en Tunisie.

³ MAE, Fonds de la Résidence, série n° 14, carton n° 1 935, bobine R 252, f° 179-181.

⁴ Cf : Ministère des Affaires étrangères, Paris, Série « Tunisie 1917-1940 », dossier unique, carton n° 295, fol. 4-5 (ISHMN, Tunis), lettre du résident général du 13 août 1921 ; *L'Avenir Social*, n° 200 du 31 juillet 1921.

par les fascistes avaient succombé à leur propagande depuis le milieu des années 1920. De ce fait, un bon nombre d'entre eux quitta les organisations syndicales déjà mises en place, soit par crainte du fascisme, soit par conviction et pour adhérer aux organisations fascistes.

En troisième lieu, les présences culturelles italienne et maltaise s'observent dans l'expression journalistique. La contribution des Maltais de Sousse dans le domaine de la presse était appréciable, dans la mesure où l'hebdomadaire régional politique, littéraire, économique et d'information, *L'Écho du Centre*, qui fit son apparition en octobre 1906, était dirigé par un Maltais. Mais il disparaît après avoir publié quelques numéros. L'échec de cette première tentative ne décourage pas le franco-maltais Victor Fenech qui réussit à publier, le 5 janvier 1937, le premier numéro de *Mélita*¹. Ce journal d'information parut en langue française, avec une ou deux pages en langue maltaise, jusqu'en août 1939 (A. Majri, 1988, 115-120). Le dépouillement d'un bon nombre de numéros de *Mélita* nous a permis d'avoir une idée générale sur sa tendance, ainsi que sur les problèmes qui préoccupaient une bonne partie des Maltais de Tunisie dans les années 1930. Dans son programme, paru dans son premier numéro du 5 janvier 1937, le journal énonça ses objectifs : il se chargeait d'informer les Maltais, de les mettre au courant de tout ce qui passait à Malte ou ailleurs et s'assignait également la tâche de défendre leurs intérêts². Consciente de l'état de division de la colonie maltaise et de l'état d'indifférence qui caractérisait ses membres, *Mélita* exprimait son désir d'agir pour réaliser l'entente entre tous les Maltais et sauvegarder l'unité éclatée de la colonie :

Maltais ! Mes frères, efforçons nous de bannir cette indifférence qui nous divise et prenons dès aujourd'hui la ferme résolution de nous aimer, de nous comprendre, de nous entendre fraternellement, de nous unir à notre pays et que les cœurs de tous les Maltais, puissent battre à l'unisson et cela en dépit de leur dispersion de par le monde.³

Ainsi, le journal se déclarait entièrement patriotique (A. Majri, 1988, 116) et s'engageait, par ailleurs, à défendre l'identité maltaise menacée par la naturalisation et par le danger de l'assimilation :

Nous pouvons assurer nos lecteurs-compatriotes, que notre esprit entièrement fait de patriotisme, à l'exclusion de tout intérêt personnel, nous permettra certainement de mener à bien la tâche que nous nous sommes imposée et pour laquelle aucun sacrifice ne nous semblera lourd.⁴

¹ *Mélita*, organe maltais d'information, bimensuel, n° 1 du 5 janvier 1937 : « Correspondance et mandats au nom de M. Jean Vella, Bd Fallières, Sousse (Tunisie) ».

² *Mélita* du 5 janvier 1937, « Programme Maltais ».

³ *Mélita* du 5 août 1938, « Maltais avant tout ».

⁴ *Mélita* du 5 janvier 1937, « Programme Maltais ».

Nonobstant, *Mélita* invitait tous les Maltais à se solidariser à l'exemple des peuples corse et juif et à ne pas considérer la question de nationalité comme cause de division. Par ailleurs, il sollicitait les Franco-maltais de s'intéresser à leurs « frères de sang, les Anglo-maltais » et de leur tendre la main¹. À maintes reprises, il rappelait aux Maltais leur devoir de défendre leur identité maltaise par le biais de la langue :

Tout groupement de Maltais quelque soit son objet particulier, doit être, avant tout, une école de maltais, un milieu où la langue nationale est toujours à l'honneur [...] ²

Et de manifester leur fierté d'être maltais :

[...] que nous le voulions ou non, nous sommes et resterons Maltais jusqu'à la fin des générations : Maltais honteux, mauvais Maltais, Maltais quand même. ³

Tout en défendant les intérêts maltais et l'identité maltaise, le journal affirmait son attachement au pays protecteur de Malte, l'Angleterre - «En toutes occasions, nous devons lui témoigner un attachement sincère et absolu » ⁴ - en même temps qu'à la France qui abritait bon nombre de Maltais sur son sol et dans ses colonies :

Nous sommes et resterons des Franco-maltais. Ces deux mots n'en forment qu'un et leur alliance symbolique est une réalité vivante qui le deviendra sans cesse davantage. On nous verra travailler toujours et passionnément pour la grandeur de la France, même quand nous travaillons pour Malte. ⁵

Il va sans dire que les questions et les problèmes traités par ce journal reflétaient l'état d'esprit d'une communauté bouleversée par la politique de naturalisation et d'assimilation et qui était en quête de son unité perdue.

La communauté italienne, elle aussi, a su utiliser la presse pour résister aux Français, pour défendre ses intérêts en Tunisie et pour y diffuser les idées fascistes, durant les décennies 1920 et 1930 (M. Hamdane, 1989, 8). De fait, Son legs au niveau de la production journalistique en Tunisie est très considérable. Entre 1838 et 1956, le nombre des périodiques parus en Tunisie en langue italienne s'élève à 76 ⁶ (*id.*, 1989, 365-367). Cependant, une forte participation italienne s'observe au niveau de la publication des journaux engagés soit pour la

¹ *Mélita* du 20 février 1937.

² *Mélita* du 22 avril 1938, « Le devoir n° 1 », par Laurent Ropa.

³ *Mélita* du 18 mars 1938, « Y a-t-il encore des Maltais à Bône ? » par Laurent Ropa.

⁴ *Mélita* du 5 mars 1937.

⁵ *Mélita* du 5 novembre 1937.

⁶ Le nombre total de périodiques parus en Tunisie en langues européennes (français, anglais, italien, maltais et allemand), s'élève à 977, entre 1838 et 1956.

défense des intérêts italiens, soit pour la diffusion des idées politiques et idéologiques. Parmi les 32 quotidiens, hebdomadaires ou bimensuels italiens parus en Tunisie sous le protectorat, on trouve 8 journaux au service de la défense des intérêts italiens dont *L'Unione*, le grand quotidien officiel italien de l'époque, 11 journaux de tendance fasciste (dont *L'Alba*, *L'Azione*, *Giovenezza* et *Italiani di Tunisia*), 7 autres de tendance antifasciste (dont *Il Giornale*, *Il Liberatore* et *La Liberta*, et 6 journaux de tendances anarchiste et ouvrière (dont *Il Proletario* et *Crido del lavatore*) (M. Hamdane, 1989, 429-436). Néanmoins, ces publications périodiques italiennes ont paru, pour l'essentiel, à Tunis ; dans les autres villes du pays, les efforts fournis furent insignifiants.

Ce n'était que durant les années 1930, que les Italiens de Sousse tentèrent également, mais en vain, de publier des journaux : par exemple, le journal fasciste *Il Cicchetto*¹, dirigé par Grazio Aiello, qui publie son premier numéro le 4 octobre 1936, devait cesser de paraître après son sixième numéro, le 8 novembre 1936. C'était le premier journal régional italien à Sousse, créé exclusivement pour la collectivité italienne de la ville : « Sousse voit apparaître aujourd'hui, pour la première fois, un journal italien créé exclusivement pour notre collectivité »². Dans son premier numéro, la rédaction expliquait les raisons de la création de cet hebdomadaire, énonçait ses objectifs et avançait intégralement le programme pour lequel il avait été lancé. En fait, l'éditorial de *Il Cicchetto* précisait qu'il aurait été créé grâce à quelques Italiens « animés du dynamisme qui caractérise l'ère fasciste », et qu'il devait être accessible à toutes les classes sociales : tous les Italiens de Sousse auront « le précis devoir d'aider ce journal et de le diffuser ». Ce programme consistait à défendre l'italianité et à développer l'esprit nationaliste de l'ère fasciste :

Il Cicchetto a pour projet de réveiller les énergies latentes au sein de notre colonie, d'injecter en elle la vitalité qui distingue notre peuple, de valoriser chaque manifestation de l'italianité et de régénérer le mouvement juvénile de la colonie. Il combattra sans trêve, mais loyalement les éléments partisans de désordre, en s'opposant résolument à n'importe quel acte tendant à diminuer la compacité de notre colonie pour laquelle il est né et vivra.³

Conclusion

¹ *Il Cicchetto*, Settimanale satirico umoristico e di informazioni. Redazione e Amministrazione : rue de l'Abreuvoir, Susa.

² *Il Cicchetto* du 4 octobre 1936, « Il nostro Programma ».

³ *Idem*. Traduction K. J.

L'idéologie nationaliste d'avant la Deuxième Guerre mondiale a lourdement pesé sur les mutations économiques, sociales et culturelles d'une société coloniale comme celle de Sousse. Alors qu'au cours du XIX^e siècle, Maltais et Italiens se fréquentaient couramment dans le quartier franc de la ville de Sousse, contractaient des mariages et parlaient presque le même dialecte, l'établissement du protectorat met fin à ce processus d'italianisation des Maltais qui ont été de plus en plus attirés par la culture française, lorsque le colonialisme français imposa une ségrégation sociale par nationalités. Les Maltais ont emprunté aux Français, nouveaux maîtres du pays, leur langue, leurs modes de vie, leurs mœurs, et ils ont choisi d'intégrer le groupe national dominant, par le biais de l'école et de la naturalisation. Quant aux Italiens qui auraient « hésité entre l'assimilation et la fidélité à leur patrie », selon l'expression d'Albert Memmi (1973, 52), ils ont résisté plus longtemps à l'attrait du mode de vie français très prisé, en partie à cause de l'idéologie unitaire puis de la propagande fasciste. Une partie s'est toutefois francisée en choisissant les écoles, les associations, les partis politiques français et finalement la nationalité française.

Toutefois, Italiens et Maltais ont joué un rôle central dans le processus de construction de l'économie et de la société urbaine de Sousse. Non seulement ils contribuèrent énergiquement à l'édification de la nouvelle cité européenne (la ville actuelle), mais aussi ils introduisirent des techniques et des procédés modernes dans les différentes activités économiques qui transformèrent radicalement les industries, les métiers et les arts, et engendrèrent l'apparition de nouvelles activités industrielles et commerciales dans la ville. Plusieurs industries et métiers tels que l'industrie oléicole, l'industrie des chaussures, certaines menuiseries et ébénisteries réussirent à adopter les procédés modernes de fabrication, à se doter d'un outillage nouveau et adéquat et purent, non seulement survivre mais aussi enregistrer un certain essor au milieu des autres activités (Collectif, 1985, 88). En outre, de nouveaux métiers tels que les ateliers de construction métallique et de réparation mécanique, les usines de conserve de poissons et les boulangeries-pâtisseries s'installèrent dans les quartiers européens. Parallèlement, de grandes entreprises industrielles, financées par des capitaux français, furent créées, par exemple la Société du Sahel Tunisien spécialisée dans l'extraction de l'huile de grignon et la fabrication du savon, la Centrale électrique et la Grande minoterie moderne.

Italiens et Maltais prirent part également au mouvement de renouveau culturel et social de la cité, en créant plusieurs sociétés et associations de nature mutualiste, sportive et d'anciens combattants, outre les efforts fournis dans la mise en place des structures syndicales ouvrières et dans la publication des journaux locaux, afin de défendre leurs intérêts respectifs et de diffuser de nouvelles idées politiques.

Cette nouvelle dynamique économique et urbaine permit à Sousse de s'affirmer comme capitale régionale et d'étendre son influence, au-delà de la région du Sahel, pour atteindre toute la Tunisie centrale.

Bibliographie

- ADDA Leila, 2004, *Les Italiens en Tunisie 1830-1920*, Thèse de doctorat sous la direction de Mohamed El-Hedi Cherif, Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales.
- ARNOULET François, 1954, « La pénétration intellectuelle en Tunisie avant le protectorat », *Revue Africaine*, Alger, t. 98, n° 438, 4^e trim., 140-150.
- ARROUAS, Albert, 1932, *Livre d'or : figures d'hier et d'aujourd'hui*, 1^{er} éd., Tunis, Impr. Officielle.
- BELAÏD Habib, 2002, « Le mouvement associatif en Tunisie à l'époque coloniale : quelques réflexions », in Omar Derras (dir.), « Le mouvement associatif au Maghreb », *Les Cahiers du CRASC*, Oran, n° 5. 93-104.
- BESSIS Juliette, 1985, *Les fondateurs : index biographique des cadres syndicalistes de la Tunisie coloniale (1920-1956)*, Paris, L'Harmattan.
- BESSIS Juliette, 2006, « Communautés méditerranéennes et cosmopolitisme tunisien dans la première moitié du XIX^e siècle », in *Les communautés méditerranéennes de Tunisie*, Tunis, CPU, 263-270.
- CHERIF Mohamed el-Hedi, 1970, « Expansion européenne et difficultés tunisiennes de 1815 à 1830 », *Annales ESC*, 714-745.
- COLLECTIF, 1985, *À la recherche du Sousse d'antan*, Tunis, Éditions de la Société Archéologique de Sousse, Impr. Al-Asria.
- COMBES DE LESTRADE Gaetan, vicomte, 1894, *La Sicile sous la Monarchie de Savoie*, Paris, Éditions. Guillaumin.
- DESPOIS Jean, 1955, *La Tunisie orientale - Sahel et basse steppe étude géographique*, 2^e éd., Paris, PUF.
- FALLOT Ernest, 1896, *Malte et ses rapports économiques avec la Tunisie*, Tunis, impr. La Rapide.
- GANIAGE Jean, 1955, « Les Européens en Tunisie au milieu du XIX^e siècle (1840-1870) », *Les Cahiers de Tunisie*, n° 11, 388-421.
- GANIAGE Jean, 1968, « La population européenne de Sousse au XIX^e siècle », in *Population and Economics*, Presse Universitaire de Manitoba, éd. Paul Deprez, p. 141-158.
- GANIAGE Jean, 1968, *Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, 2^e éd., Tunis, Maison Tunisienne de l'Édition.
- GUERIN Victor, 1862, *Voyage archéologique dans la régence de Tunis*, Paris, Henri Plon, 2 vol.
- GUERIN Victor, 1890, *La France catholique en Tunisie à Malte et en Tripolitaine*, Paris, Éditions Alfred Mame et fils.

- HAMDANE Mohamed, 1989, *Guide des périodiques parus en Tunisie de 1838 au 20 mars 1956, fasc. 2 : guide des périodiques en langues européennes*, Carthage, Académie tunisienne « Beit al-Hikma ».
- IBN ABI DHIYAF Ahmad, 1990, *Ithaf Ahli-z-zaman bi-akhbari Tunis wa ahdi-l-aman*, Tunis, MTD, vol. 4 et 5.
- JERFEL Kamel, 1999, « La colonie italienne de Sousse et le fascisme (1922-1939) », in *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du protectorat*, Tunis, Publication de l'Institut supérieur d'histoire du Mouvement national, 233-252.
- JERFEL Kamel, 2001, *Les Communautés européennes sous la colonisation française - Sousse entre 1881 et 1939*, Sfax, Éditions Mohamed Ali El-Hammi : Faculté des lettres et sciences humaines de Sousse, (en langue arabe).
- JORDI Jean-Jacques, 2007 « Les émigrants », in Jean-Pierre Rioux (dir.), *Dictionnaire de la France coloniale*, Paris, Flammarion, 585-590.
- JULIEN Charles-André, 1939, « Historique de la question italienne en Tunisie (1868-1938) », *Cahiers d'informations françaises*, Paris, n° 3, 1-33.
- LOTH Gaston, 1905, *Le peuplement italien en Algérie et en Tunisie*, Paris, Colin.
- MAJRI Abdelkerim, 1988 « La colonie maltaise en Tunisie et ses préoccupations à la veille de la Deuxième Guerre mondiale », *Les Cahiers de Tunisie*, n° 143-144, 109-120
- MEMMI Albert, 1973, *Portrait du colonisé*, Paris, Payot.
- NOUREDDINE Ali, 2001, *La justice pénale française sous le protectorat – L'exemple du tribunal de première instance de Sousse (1888-1939)*, Tunis, L'Or du Temps : Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Sousse.
- PELLISSIER Edmond, 1980, *Description de la régence de Tunis*, 2^e éd., Tunis, Éditions Bouslama.
- PLANEL Anne-Marie, 2000, *De la nation à la colonie: la communauté française de Tunisie au XIX^e siècle*, Thèse doctorat en histoire, EHESS, Paris, 3 vol.
- RAINERO Romain, 1996, « Les Italiens dans l'Afrique du Nord française », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 52, 145-162.
- RECLUS Élisée, 1883, *Nouvelle géographie universelle*, t. 1, Paris, Hachette.
- SALMIERI Adrien, 2006, « La communauté italienne de Tunisie (milieu du XIX^e siècle-milieu du XX^e siècle) », in *Les communautés méditerranéennes de Tunisie*, Tunis, CPU, 271-284.
- SAMMUT Carmel, 1973, « La minorité maltaise de Tunisie : ethnie arabe ou européenne ? », in *Actes des Cultures Méditerranéennes d'influence arabo-berbères*, Alger, SNED, 424-438.
- SOUMILLE Pierre, 1975, *Européens de Tunisie et questions religieuses (1892-1901). Étude d'une opinion publique*, Paris, CNRS Éditions.

- VADALA Ramiro, 1911, *Les Maltais hors de Malte*, Paris, Éditions A. Rousseau.
- ZAOUCHI-RAZGALLAH Raoudha, 1999, « L'apport toscan en Tunisie de 1830 à 1945, approches littéraires », in *Les relations tuniso-italiennes dans le contexte du protectorat*, Tunis, Publications de l'ISHMN, 131-161.